

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1093  
26 février 2008

FRANÇAIS

---

## COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE QUATRE-VINGT-TREIZIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 26 février 2008, à 10 h 15

Président: M. Ahmet ÜZÜMCÜ (Turquie)

Le PRÉSIDENT: Je déclare ouverte la 1093<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

La République arabe syrienne et l'Indonésie sont inscrites sur la liste des orateurs d'aujourd'hui. Je donne maintenant la parole au distingué Représentant permanent de la Syrie.

M. HAMOUI (République arabe syrienne) (parle en anglais): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord, au nom de notre Groupe, de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Le Groupe est prêt à coopérer pleinement avec vous.

Nous remercions le distingué Ambassadeur de la Tunisie de l'excellent travail qu'il a accompli durant la présidence tunisienne, et le distingué Ambassadeur de Sri Lanka et ses collaborateurs de leur dévouement au service du Groupe des 21.

J'ai l'honneur de donner lecture de la déclaration suivante au nom du Groupe des 21.

«1. Le Groupe des 21 fait part de sa préoccupation face à la menace que fait peser sur l'humanité la persistance des armes nucléaires et de la possibilité de leur emploi ou de la menace de leur emploi. Tant qu'il y aura des armes nucléaires, le risque de prolifération de ces armes subsistera.

2. Nous tenons à rappeler, à cet égard, que dans sa toute première résolution, adoptée à l'unanimité, l'Assemblée générale des Nations Unies a réclamé l'élimination des armes nucléaires des arsenaux nationaux.

3. Nous tenons également à rappeler que, dans le Document final qu'elle a adopté à l'issue de sa session extraordinaire consacrée au désarmement, en 1978, l'Assemblée générale a fait du désarmement nucléaire la priorité absolue.

4. Par ailleurs, dans son avis consultatif de 1996, la Cour internationale de Justice a estimé qu'il existait une obligation de poursuivre de bonne foi et de conclure des négociations sur un désarmement nucléaire sous tous ses aspects sous un contrôle international strict et efficace.

5. Dans la Déclaration du Millénaire de 2000, les États Membres des Nations Unies ont par ailleurs réaffirmé leur engagement en faveur de l'élimination des armes de destruction massive, en particulier des armes nucléaires.

6. En conséquence, et comme il l'a indiqué dans sa déclaration du 29 janvier 2008 à la Conférence du désarmement, le Groupe des 21 réaffirme que parvenir à un désarmement nucléaire demeure sa priorité absolue.

7. Le Groupe des 21 appelle l'attention sur les contributions ci-après qu'il a apportées aux discussions consacrées au désarmement nucléaire à la Conférence:

- Document de travail sur la cessation de la course aux armements et sur le désarmement nucléaire, soumis le 12 juillet 1979 (CD/36/Rev.1);

(M. Hamoui, République arabe syrienne)

- Document de travail sur la cessation de la course aux armements et sur le désarmement nucléaire, soumis le 9 juillet 1980 (CD/116);
- Document de travail soumis le 4 février 1983 (CD/341);
- Projet de mandat pour un comité spécial sur le point 2 de l'ordre du jour, soumis le 18 mars 1988 (CD/819);
- Proposition sur la création d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire, soumis le 14 mars 1996 (CD/1388);
- Proposition concernant le programme de travail, soumise le 5 juin 1997 (CD/1462);
- Proposition concernant le programme de travail, soumise le 4 février 1999 (CD/1570);
- Projet de décision et de mandat d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire, soumis le 18 février 1999 (CD/1571).

8. Soulignant son profond attachement au désarmement nucléaire, le Groupe réaffirme sa volonté de commencer des négociations sur un programme progressif en vue de l'élimination complète des armes nucléaires, suivant un calendrier précis, y compris la négociation d'une convention sur les armes nucléaires.

9. En conséquence, nous estimons qu'une convention internationale sur l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires marquerait une étape importante dans la mise en œuvre d'un programme progressif d'élimination complète de ces armes, suivant un calendrier précis.

10. À cet égard, le Groupe souligne que les principes fondamentaux de transparence, de vérification et d'irréversibilité doivent s'appliquer à toutes les mesures de désarmement nucléaire.

11. Tout en prenant acte des mesures prises par les États dotés d'armes nucléaires pour limiter ces armes et en les encourageant à prendre de nouvelles mesures dans ce sens, le Groupe réaffirme sa vive préoccupation quant à la lenteur des progrès vers un désarmement nucléaire et à l'absence de progrès de la part des États dotés d'armes nucléaires dans l'accomplissement de l'élimination totale de leurs arsenaux.

12. Le Groupe des 21 réaffirme que le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont interdépendants sur le fond et mutuellement bénéfiques.

13. Les membres du Groupe des 21 qui sont parties au TNP demeurent préoccupés devant le manque de progrès dans la mise en œuvre des décisions pertinentes et de la résolution sur le Moyen-Orient adoptées lors de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995 et des résultats de la Conférence d'examen de 2000. Ils demeurent également particulièrement préoccupés par l'absence de progrès s'agissant de l'engagement sans équivoque des États dotés d'armes nucléaires d'accomplir l'élimination totale de leurs arsenaux en vue d'un désarmement

(M. Hamoui, République arabe syrienne)

nucléaire, et demandent instamment à ces États de se conformer aux engagements juridiques qu'ils ont contractés au titre de l'article VI du TNP.

14. Le Groupe des 21 souligne que des progrès vers le désarmement et la non-prolifération nucléaires sous tous ses aspects sont essentiels au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Il réaffirme que les efforts en faveur d'un désarmement nucléaire, les démarches mondiales et régionales et les mesures de confiance sont complémentaires et doivent, lorsque cela est possible, être menés simultanément dans le but de promouvoir la paix et la sécurité régionales et internationales.

15. Il est par ailleurs véritablement nécessaire et urgent d'éliminer le rôle du nucléaire des doctrines stratégiques et des politiques de sécurité, de façon à réduire au minimum le risque de l'emploi de ces armes et de faciliter le processus de leur élimination.

16. En attendant l'élimination complète des armes nucléaires, le Groupe réaffirme l'urgence de parvenir rapidement à un accord sur un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes. Dans ce contexte, il rappelle les paragraphes 32 et 59 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la première session extraordinaire consacrée au désarmement, dans lesquels l'Assemblée générale souligne la nécessité de parvenir, selon que de besoin, à des arrangements effectifs propres à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes.

17. Le Groupe des 21 souligne l'importance de l'adhésion universelle au TICE, y compris par les États dotés d'armes nucléaires, qui devrait, entre autres, contribuer au processus de désarmement nucléaire. Il réaffirme que la pleine réalisation des objectifs du Traité requiert l'engagement constant de tous les États, particulièrement de ceux qui possèdent des armes nucléaires, en faveur du désarmement nucléaire.

18. Le Groupe des 21 réaffirme la validité absolue de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, et se déclare déterminé à promouvoir le multilatéralisme en tant que principe fondamental régissant les négociations dans ce domaine.

19. En conséquence, il appelle à des efforts renouvelés dans le but de sortir de l'impasse actuelle dans le domaine du désarmement nucléaire, en particulier par l'adoption d'un programme de travail équilibré et complet pour la Conférence du désarmement.

20. Au vu de son profond attachement à la cause du désarmement nucléaire, le Groupe des 21 propose les mesures concrètes ci-après dans le but de promouvoir cet objectif:

- Réaffirmation, par les États dotés d'armes nucléaires, de l'engagement sans équivoque en faveur de l'élimination complète de ces armes;
- Renonciation au nucléaire dans les doctrines de sécurité;

(M. Hamoui, République arabe syrienne)

- Adoption, par les États dotés d'armes nucléaires, de mesures propres à réduire le danger nucléaire, telles que la mise hors d'état d'alerte des armes nucléaires et la diminution du niveau de capacité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires;
- Négociation d'un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant, visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes;
- Négociation d'une convention d'interdiction complète de l'emploi ou de la menace de l'emploi des armes nucléaires;
- Négociation d'une convention interdisant la mise au point, la production, le stockage et l'emploi d'armes nucléaires et sur leur destruction, en vue de l'élimination mondiale, non discriminatoire et vérifiable de ces armes selon un calendrier précis.».

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie l'Ambassadeur Hamoui, de la République arabe syrienne, de sa déclaration au nom du Groupe des 21. Je donne maintenant la parole à M. Puja, Ambassadeur de l'Indonésie.

M. PUJA (Indonésie) (parle en anglais): Monsieur le Président, j'aimerais, tout comme le Groupe des 21, saisir cette occasion de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Soyez assuré de la coopération et de l'appui indéfectibles de l'Indonésie dans l'accomplissement de vos tâches. L'Indonésie souscrit pleinement à la déclaration faite par la Syrie au nom du Groupe des 21.

L'Indonésie attache une grande importance à l'élimination totale des armes nucléaires. Nous soulignons la nécessité de poursuivre le dialogue et la négociation à tous les niveaux dans le but d'atteindre l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires et des armes de destruction massive en général. Nous rappelons par ailleurs que le désarmement nucléaire fait depuis longtemps l'objet d'intenses discussions, et que des efforts sont encore en cours en ce domaine.

Dans le Document final qu'elle a adopté à l'issue de sa session extraordinaire consacrée au désarmement, en 1978, l'Assemblée générale des Nations Unies a fait du désarmement nucléaire une priorité absolue. Au sein d'autres instances, les États parties au Traité de non-prolifération nucléaire ont également accepté le plan d'action en vue d'efforts systématiques et progressifs pour parvenir à un désarmement nucléaire, également connu sous l'appellation des «13 mesures pratiques».

En outre, comme l'a souligné le Groupe des 21 dans sa déclaration, la Conférence dispose de très nombreux documents de travail qui renferment des propositions se rapportant à tous les aspects du désarmement nucléaire, y compris un calendrier et des mesures concrètes. Il nous est toujours loisible de revenir sur ces documents de travail, puisqu'ils demeurent, pour la plupart, pertinents pour nos travaux d'aujourd'hui. Nous pensons que ces propositions et les accords existants nous aideront à faire avancer les négociations sur un désarmement nucléaire dans le cadre de cette auguste instance.

(M. Puja, Indonésie)

Le désarmement nucléaire n'est pas une option; c'est une obligation. Cette obligation a été réaffirmée dans le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000, qui dispose que les États dotés d'armes nucléaires doivent respecter leur engagement sans équivoque à éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires.

Nous reconnaissons que nous devons créer un climat propice au désarmement nucléaire. Toutefois, nous pensons également que le climat international en matière de sécurité et les efforts de désarmement nucléaire doivent être complémentaires. Le désarmement nucléaire contribuera grandement à renforcer la sécurité internationale. La crainte de la prolifération nucléaire et la possibilité de voir de telles armes tomber aux mains de terroristes subsisteront tant que les armes nucléaires existeront.

Nous pensons que la non-prolifération sous tous ses aspects est primordiale, mais elle ne résoudra pas nécessairement le problème si elle ne s'accompagne pas de mesures de désarmement suffisantes. La seule garantie pour éviter ce scénario catastrophe consiste à nous débarrasser de ces armes abjectes.

Pour leur part, les États non dotés d'armes nucléaires ont joué un rôle important dans la quête de l'objectif de l'élimination des risques inhérents aux armes nucléaires. L'Indonésie et les autres États non dotés d'armes nucléaires ont respecté les engagements qu'ils avaient contractés au titre du Traité de non-prolifération nucléaire. Nous avons aussi pris d'autres mesures, telles que le respect du Protocole additionnel de l'AIEA, dans le but de créer une zone exempte d'armes nucléaires.

En conséquence, nous demandons instamment aux États dotés d'armes nucléaires de prendre les mesures nécessaires pour promouvoir leurs efforts de désarmement nucléaire d'une façon à la fois vérifiable et irréversible.

La sécurité internationale n'est pas le sujet de préoccupation d'un seul État en particulier; elle intéresse tous les pays. C'est dans ce contexte qu'un puissant appel en faveur du désarmement nucléaire a été lancé dans toutes les régions du monde. Nous avons entendu des plaidoyers émanant de la société civile, d'ONG, d'universitaires, de maires, de juristes, de scientifiques, de groupements d'hommes et de femmes et de différents groupes représentant toutes les composantes de la société.

Dans cet esprit, ma délégation se réjouit de travailler avec les autres délégations pour tenter de trouver une approche commune et durable en vue de l'élimination totale des armes nucléaires.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie l'Ambassadeur Puja, de l'Indonésie, de sa déclaration et aussi des paroles aimables que lui-même et, avant lui, l'Ambassadeur Hamoui, ont adressées à la présidence.

Il n'y a plus d'orateur sur la liste. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Cela ne semble pas être le cas.

J'ai quelques annonces à faire à propos de notre calendrier.

(Le Président)

S'agissant de la participation de personnalités de haut niveau prévue pour la semaine prochaine, le Secrétaire général et moi-même sommes heureux de constater que de nombreux dignitaires ont confirmé à ce jour leur intention de prendre la parole devant la Conférence. Il y a un vice-président, sept ministres des affaires étrangères, quatre vice-ministres des affaires étrangères et un secrétaire d'État aux affaires étrangères sur la liste des orateurs pour la semaine prochaine. La liste n'est pas encore définitivement arrêtée. C'est pourquoi nous préférons attendre la prochaine séance plénière pour distribuer la liste définitive.

Quoi qu'il en soit, je puis d'ores et déjà vous annoncer que nous aurons deux séances le mardi 4 mars prochain, une le matin et une l'après-midi, et probablement une brève séance le mercredi 5 mars.

J'informe également les délégations de certaines modifications dans notre calendrier de réunions. Au cours des consultations présidentielles d'hier, j'ai déjà communiqué ces changements aux coordonnateurs des groupes régionaux. Le premier concerne la discussion officielle consacrée au point 5 de l'ordre du jour. L'Ambassadeur Petko Draganov a dû se rendre dans sa capitale et, en son absence, la discussion, qui devait avoir lieu cet après-midi, est reportée au vendredi 29 février, à 10 heures.

Le deuxième changement concerne les séances officielles prévues les 11 et 12 mars prochains. Ces séances ont pour but de permettre aux coordonnateurs au titre des points de l'ordre du jour de présenter oralement les principaux éléments des rapports qu'ils soumettront à la présidence. Les délégations auront l'occasion d'exprimer leurs points de vue après avoir écouté les coordonnateurs. Ce sont des séances purement officielles d'une durée d'une demi-heure chacune. Elles seront présidées par les coordonnateurs. Leur objectif est de développer la transparence. Les dates initiales étaient trop proches de celle de l'évaluation, qui aura lieu le 13 mars. C'est pourquoi la plate-forme présidentielle a pensé qu'il serait plus judicieux d'organiser ces séances plus tôt, c'est-à-dire le jeudi 6 mars. Les points 1 à 4 de l'ordre du jour seront examinés pendant la matinée, et les points 5 à 7 pendant l'après-midi de la même journée. Par la suite, les coordonnateurs parachèveront leurs rapports et les présenteront à la présidence le lundi 10 mars. Le secrétariat a établi une version révisée du calendrier pour les semaines 6, 7 et 8, qui va vous être distribuée maintenant.

Nos travaux pour aujourd'hui sont, je crois, terminés. La prochaine séance plénière officielle de la Conférence aura lieu le jeudi 28 février 2008, à 10 heures, dans cette salle.

*La séance est levée à 10 h 45.*

-----